



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE BRASSAC

122/2021 - N° 3427

**Cross départemental des Sapeurs-Pompiers
Interdiction stationnement et circulation Rue du Vent d'Autan
Mise à disposition Jardin Public - Place Belfortès - Parking Maison
Pluridisciplinaire de Santé - Parking stade de la Lande**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I, page « Signalisation temporaire » approuvé par arrêté interministériel du 15 juillet 1974 et notamment les articles 12 et 126 de ladite instruction ;

Vu la demande présentée par le Lieutenant Philippe JUAN, Chef de Centres du CIS Brassac pour l'organisation du Cross Départemental des Sapeurs-Pompiers ;

Arrête :

ARTICLE 1 : Pour une bonne organisation du cross départemental des sapeurs-pompiers du Tarn qui se déroulera le samedi 11 septembre 2021, la circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits Rue du Vent d'Autan de 13h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : Le samedi 11 septembre 2021 de 10h00 à 18h00 :

- le Jardin Public,
- la Place Belfortès,
- le parking de la Maison Pluridisciplinaire de Santé,
- le parking du stade de la Lande,

sont mis à la disposition des organisateurs et strictement réservés au stationnement des participants de la manifestation.

ARTICLE 3 : Ces interdictions et ces règles de circulation seront signalées aux usagers par des panneaux convenablement placés, conformément aux dispositions du Livre I, huitième partie de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière.

La signalisation réglementaire sera mise en place sous la responsabilité et les propres moyens des organisateurs qui prendront en outre toutes dispositions de nature à assurer le respect des règles de sécurité.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Brassac,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Brassac,
- Lieutenant Philippe JUAN, Chef de Centres du CIS Brassac.

Fait à Brassac, le 08 septembre 2021.

Le Maire,

Jean-Claude GUIRAUD

(Tarn)

* * * *

Hôtel de Ville
81260 – BRASSAC

Tél. : 05 63 74 00 18

Fax : 05 63 74 57 44

Email :

mairie.brassac.agout@wanadoo.fr

Site : brassac.fr

Lieutenant Philippe JUAN

Chef de Centre du CIS Brassac

NOTIFICATION ARRETE

**(À RETOURNER PAR RETOUR DE COURRIER
AU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE DÛMENT SIGNÉE)**



Je vous prie de trouver ci-joint :

Arrêté n° 3427 en date du 08 septembre 2021

« Cross départemental des Sapeurs-Pompiers
Interdiction stationnement et circulation Rue du Vent d'Autan
Mise à disposition Jardin Public - Place Belfortès - Parking Maison Pluridisciplinaire
de Santé - Parking stade de la Lande »

Pour le Maire et par délégation,

Le Secrétaire de Mairie,

Reçu notification le :
(Signature)